

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, et le 2 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame MATHERON Françoise, Maire.

**Présents** : ARNAUD Stéphanie ; BETTON Jean-Claude ; BRESSON Claudine ; COUMANS Marie-France ; DUMENIL Dominique ; GENIEYS Lionel ; LE DU Anthony ; MASSE Samuel ; MATHERON Elisabeth ; PEYRIERE Lionel ;

**Excusés et représentés** : SCHREVEL Michèle ; CAYLA Valérie ; MATHERON Françoise ; RONDOT Philippe ;

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : BRESSON Claudine.

**Ordre du jour** :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du conseil du 21/10/2024
3. Finances :
  - a) Décision modificative n°1
  - b) ouverture des crédits investissement 2025
  - c) emprunt à court terme
  - d) étalement des charges d'électricité sur plusieurs exercices
4. ZAEnR
5. Ressources humaines
6. Solidarité
7. Travaux
- ~~8. Intercommunalité~~

**1. Approbation de l'ordre du jour**

Vote contre : 0

Abstention : 0

**2. Approbation du compte-rendu du conseil du 21/10/2024**

Vote contre : 0

Abstention : 0

**3. Finances :**

**a) Décision modificative n°1 :**

Madame la Maire rappelle au Conseil que des modifications peuvent être apportées au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Elle présente au Conseil la décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : - 10 700.00€
- Section d'investissement : + 363 800.00€

Elle précise que cette décision modificative a pour objectif :

- en fonctionnement : de réajuster certaines dépenses insuffisamment budgétées et d'actualiser des recettes encaissées imprévues
- en investissement : d'abonder à hauteur de 385 000,00 €, le montant des emprunts initialement inscrits au BP 2024 pour 300 000,00 €. La commune prévoit donc de recourir à un prêt relais d'un montant total de 685 000,00€ car elle doit financer les travaux avant de pouvoir solliciter les subventions auprès de ses partenaires.

Elle propose au Conseil de voter les modifications budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			
CHAP	COMPTE	INTITULES	MONTANT
011	60612	Fourniture non stockable : Energie - Electricité	5 000,00
011	615231	Entretien et réparations sur voiries	-5 000,00
012	64111	Personnel titulaire : Rémunération principale	5 000,00
012	6218	Personnel extérieur	1 000,00
012	6455	Assurance du personnel	5 000,00
15	65748	Subvention de Fonct. Aux autres personnes de droit privé (Francas)	2 000,00
023	023	Virement à la section d'investissement	-23 700,00
	<b>TOTAL</b>		<b>- 10 700,00</b>

RECETTES			
CHAP	COMPTE	INTITULES	MONTANT
013	6419	Remb sur rémunération du personnel (assurance)	7 000,00
70	7022	Coupe de bois	15 000,00
	73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	- 3 000,00
73			
	73123	Taxe comm additionnelle / Droit de mutation ou taxe publicité foncière	9 100,00
	741121	Dotation de Solidarité Rurale	5 800,00
	741127	Dotation Nationale de Péréquation	2 400,00
74	74718	Participations Etat	- 11 000,00
	748374	Dotation de développement biodiversité et aménités rurales	14 000,00
75	75888	Autres produits divers de gestion courante (soulte ombrière)	- 50 000,00
	<b>TOTAL</b>		<b>- 10 700,00</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES			
CHAP	COMPTE	INTITULES	MONTANT
23	2 313	Construction en cours (Travaux école)	307 000,00
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles (Avance pour les entreprises - travaux école)	50 000,00
21	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 800,00
	<b>TOTAL</b>		<b>363 800,00</b>

RECETTES			
CHAP	COMPTE	INTITULES	MONTANT
16	1641	Emprunt en euros (complément emprunt court terme pour financement TVA et DETR)	385 000,00
13	1328	Autres subventions d'investissement non transférable	10 000,00
13	1321	Subvention non transférable (Fond d'innovation pédagogique)	22 500,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 23 700,00
10	10 226	Taxe d'aménagement	- 30 000,00
	<b>TOTAL</b>		<b>363 800,00</b>

Vote contre : 0  
Abstention : 0

**b) Ouverture des crédits investissement 2025 :**

Madame la Maire expose au Conseil, qu'en début d'exercice, jusqu'au 15 avril et/ou en attente de l'adoption du budget primitif 2025, conformément aux articles L1612-1 du CGCT, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement, en capital, des annuités de la dette qui constituent une dépense obligatoire.

S'agissant de l'opération de rénovation de l'école lancée en 2024 (Chapitre 23 : Immobilisations en cours), certaines entreprises ont commencé leur prestation et seront rémunérées avec les crédits 2024 inscrits en restes à réaliser. L'ouverture anticipée des crédits 2025 sera donc nécessaire pour permettre le financement des entreprises qui commenceront en début d'année et avant le vote du BP 2025.

Par mesure de prudence et/ou en cas d'urgence, Madame la Maire demande au Conseil de l'autoriser à ouvrir également les crédits sur les autres chapitres (Etudes, acquisition de logiciel/matériel, intervention sur appartements)

CHAPITRE	INTITULE	CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2024 (BP+DM HORS RAR)	CREDITS A OUVRIR PAR ANTICIPATION AU BP 2025 - MAXIMUM 25%
20	Immobilisations incorporelles	13 000,00	3 250,00
21	Immobilisations corporelles	120 960,00	20 000,00
23	Immobilisations en cours	1 393 600,00	348 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 527 560,00</b>	<b>371 250,00</b>

Vote contre : 0  
Abstention : 0

**c) Prêt relais à court terme :**

Madame la Maire expose au Conseil que chacun emprunt souscrit auprès de l'AFL s'accompagne de l'émission d'un engagement Garantie. Elle demande au Conseil de délibérer sur l'octroi de Garantie 2024.

Madame le Maire indique que pour financer les travaux de rénovation de l'Ecole 2024, il est opportun de recourir à un prêt relais de 685 000,00€.

Elle précise que ce prêt est nécessaire car la commune finance les marchés de travaux bien en amont avant de pouvoir solliciter le versement des subventions auprès des partenaires.

Elle propose au Conseil de souscrire un prêt à court terme auprès de l'AFL, d'un montant de 685 000€, d'une durée totale de 3 ans, au taux de 2.87% et à fréquence trimestrielle.

Elle souligne qu'un remboursement anticipé pourra être réalisé sans frais avant la fin de l'échéance.

Vote contre : 0  
Abstention : 0

#### **4. ZAE nR :**

Madame la Maire rappelle au Conseil l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables qui confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Elle propose au Conseil d'identifier la zone d'accélération conformément à la liste des parcelles et à la carte annexées en PJ et soumet la proposition des zones à la délibération au Conseil.

Vote contre : 0

Abstentions : 2 (Lionel Genieys Samuel MASSE)

#### **5. Ressources humaines**

Madame la Maire expose au Conseil qu'il aurait lieu de créer un poste de Secrétaires Généraux de mairie suite à la promotion interne et la nomination sur liste d'aptitude d'un agent.

Elle informe le conseil qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs par la création d'un emploi permanent à temps complet de secrétaires généraux de mairie.

Elle demande au conseil de l'autoriser à effectuer toutes les formalités administratives afin de mettre à jour le tableau des effectifs en la création de l'emploi permanent de secrétaires généraux de mairie à temps complet à compter du 01/01/2025, d'effectuer la déclaration de vacance d'emploi et de nommer l'agent.

Elle précise que les sommes nécessaires seront inscrites au budget.

Vote contre : 0

Abstention : 0

#### **6. Solidarité**

Suite aux inondations dévastatrices qui ont frappé le sud-est de l'Espagne, notamment la région de Valence, l'AMF a lancé une action solidaire auprès des collectivités.

Madame la Maire propose au Conseil de faire un don de 500,00€ à l'AMF.

Vote contre : 0

Abstention : 0

#### **7. Travaux**

Madame la Maire informe le Conseil que les travaux d'entretien pour le maintien en état débroussaillé des abords de la RD n°1 seront réalisés courant janvier par les Forestiers Sapeurs du Département.

#### **8. Intercommunalité**

Fin de la séance à 19h05